

Glossaire

AAH - allocation aux adultes handicapés : aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes en situation de handicap.

ACTP - allocation compensatrice pour tierce personne : permet d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Cette allocation a été remplacée, le 1er janvier 2006, par la prestation de compensation du handicap (PCH), mais les personnes disposant avant cette date de l'ACTP peuvent continuer à en bénéficier au moment du renouvellement de leurs droits.

AEB - action éducative budgétaire : dispositif qui s'adresse aux personnes ou aux familles rencontrant des difficultés dans la gestion du budget.

AED – aide éducative à domicile : prestation d'aide sociale à l'enfance. Mise en œuvre avec l'accord des parents ou à leur demande, elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. Cette prestation est préventive et s'inscrit dans le dispositif de protection administrative de l'enfant. Une convention personnalisée définit l'engagement des différentes parties signataires

AEMO – aide éducative en milieu ouvert : mesure judiciaire civile ordonnée par le Juge des Enfants au bénéfice d'un enfant. L'AEMO consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée renouvelable de 6 mois à 2 ans.

AIS - allocations individuelles de solidarité : regroupent le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

AJPP - allocation journalière de présence parentale : aide financière versée aux parents qui ont à charge un enfant ayant besoin d'une présence soutenue et de soins contraignants à la suite d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident d'une particulière gravité.

ALF - allocation de logement familiale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée en fonction de la situation familiale et sous condition de ressources.

ALS - allocation de logement sociale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou d'une redevance, pour les personnes non éligibles à une autre aide au logement

Annexe 5 : glossaire

APA - allocation personnalisée d'autonomie : elle décline à domicile pour financer un plan d'aide ou en établissement pour financer le tarif dit dépendance et concerne les personnes évaluées en GIR 1 à 4.

APL - aide personnalisée au logement : aide financière destinée à réduire le montant du loyer, d'une mensualité d'emprunt ou d'une redevance. Elle est versée en raison de la situation vis-à-vis du logement et sous condition de ressources.

ASE - aide sociale à l'enfance.

ASF - allocation de soutien familial : versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) à la personne qui élève seule son enfant, privée de l'aide de l'autre parent ou si cette aide est en dessous d'un certain seuil.

ASH - aide sociale à l'hébergement : aide servant à acquitter tout ou partie du tarif « hébergement » des établissements pour les personnes handicapées ou les personnes âgées à faibles ressources. Elle peut également servir à rémunérer des accueillants familiaux et est cumulable avec l'APA.

ASLL - accompagnement social lié au logement : accompagnement individualisé contractualisé qui a pour but d'aider à la recherche et l'accès à un logement autonome, au maintien dans un logement ou à la gestion budgétaire liée au logement.

ASPA - allocation de solidarité aux personnes âgées : aide permettant aux personnes âgées de 65 ans ou plus d'atteindre un seuil minimal de ressources.

ASS - allocation de solidarité spécifique : aide qui garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation, sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.

ASV - loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

AVP – aide à la vie partagée : aide destinée à financer le projet de vie sociale et partagée mis en œuvre dans l'habitat inclusif.

CASF - Code de l'action sociale et des familles.

CCAS - centre communal d'action sociale : établissement public communal intervenant principalement dans les domaines de l'aide sociale (instruction et orientation des bénéficiaires), de l'action sociale facultative et de l'animation des activités sociales.

CDAPH - commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : examine les demandes formulées par les personnes handicapées concernant leurs droits en matière d'orientation ou d'attribution des aides et prestations, dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

CER - contrat d'engagement réciproque : le bénéficiaire du RSA conclut avec le département un contrat énumérant leur engagement réciproque en matière d'insertion professionnelle

Annexe 5 : glossaire

(actes positifs et répétés de recherche d'emploi pour le bénéficiaire, action que l'organisme vers lequel il a été orienté s'engage à mettre en œuvre).

CESSEC - commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés : elle examine tous les ans la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Elle examine la situation des enfants de moins de deux ans tous les six mois.

CFPPA – conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CFHI – conférence des financeurs de l'habitat inclusif

CIAS - centre intercommunal d'action sociale : établissement public intercommunal dont les missions et le fonctionnement sont les mêmes que les CCAS, mais sur le territoire communautaire.

CLS – contrat local de santé : outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales.

CNAMTS - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

CNSA - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Communauté 360 : les communauté 360 ont pour but de mettre en réseau les professionnels et citoyens de tous horizons pour mieux se coordonner autour des personnes vivant avec un handicap et leurs aidants et garantir ainsi une réponse complète à leurs besoins, envies et potentialités.

CRIP - cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes : les CRIP sont chargées du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes (IP) concernant les enfants en danger ou en risque de danger.

DAC - dispositifs d'appui à la coordination : dispositifs d'information, d'orientation et d'appui à la population et aux professionnels de santé pour l'accompagnement des patients en situations complexes.

DAP - délégation de l'autorité parentale : lorsque les circonstances l'exigent, l'exercice de l'autorité parentale peut être délégué à un tiers ou à un organisme spécialisé (membre de la famille, service de l'aide sociale à l'enfance...). La DAP a pour but d'aider les parents à élever leur enfant. Elle peut être volontaire ou forcée. Elle est prononcée par le juge aux affaires familiales.

Dares - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

DGCL - Direction générale des collectivités locales.

Annexe 5 : glossaire

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EAJE - établissement d'accueil du jeune enfant : structure autorisée à accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans, de façon régulière ou occasionnelle, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.

EHPA - établissement d'hébergement pour personnes âgées : établissements collectifs non médicalisés destinés à héberger des personnes âgées disposant encore d'une bonne autonomie physique.

EHPAD - établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : lieu d'hébergement médicalisé et collectif. Les Ehpad ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

ESAT - établissement et service d'aide par le travail : établissements médico-sociaux qui accueillent des adultes handicapés ayant une capacité de travail inférieure à un tiers de la capacité.

FAJ - fonds d'aide aux jeunes : permet d'attribuer des aides aux jeunes en difficulté, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

FAM - foyer d'accueil médicalisé : établissements médico-sociaux destinés à recevoir des personnes inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation. Leur financement relève à la fois de l'assurance maladie et des départements.

FH - foyer d'hébergement : établissements médico-sociaux qui assurent l'hébergement et l'entretien des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu ordinaire (de droit commun), dans un établissement ou un service d'aide par le travail (Esat) ou dans une entreprise adaptée.

FINESS - fichier national des établissements sanitaires et sociaux : répertoire dans lequel sont immatriculés les établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'agrément.

FO / FV - foyers occupationnels / foyers de vie : établissements médico-sociaux qui ont la particularité d'accueillir des personnes adultes dont le handicap ne permet pas, ou plus, d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour se livrer à des occupations.

FSL - fonds de solidarité pour le logement : fonds destiné à aider à l'accès ou au maintien dans le logement des personnes dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières.

Annexe 5 : glossaire

GEM – groupe d’entraide mutuelle : regroupe autour d’un projet commun des adultes souffrant de troubles psychiques ou cognitifs.

GIR - groupe iso-ressources : mesure le niveau de perte d’autonomie d’une personne âgée. Le GIR d’une personne est calculé à partir de l’évaluation effectuée à l’aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d’autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l’allocation personnalisée d’autonomie (APA).

GMP - GIR moyen pondéré : mesure, en nombre de points, le niveau de prestation fourni par cet établissement pour la prise en charge de la dépendance de l’ensemble de ses résidents ; le GMP est établi à partir du positionnement des pensionnaires sur la grille AGGIR.

HI – Habitat Inclusif : petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

IAE - insertion par l’activité économique : permet aux personnes les plus éloignées de l’emploi de bénéficier d’un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L’IAE comprend des structures spécialisées : les entreprises d’insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d’insertion ou les ateliers et chantiers d’insertion.

IME - institut médico-éducatif : accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant un déficit intellectuel, conformément à leur plan personnalisé de compensation, comprenant le projet personnalisé de scolarisation, et prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours, autant que de besoin, à des techniques de rééducation, telles que l’orthophonie, la kinésithérapie et la psychomotricité.

IP - information préoccupante : tout élément d’information – y compris médical – susceptible de laisser craindre qu’un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d’aide, et qui doit faire l’objet d’une transmission à la cellule départementale pour évaluation et suite à donner.

ITEP - institut thérapeutique, éducatif et pédagogique : ils accueillent des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l’expression, notamment l’intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l’accès aux apprentissages.

MAAESF - mesures administratives d’accompagnement en économie sociale et familiale : elles ont pour but d’aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l’enfant. Dans le cas des mesures administratives, l’accompagnement peut être mis en place à la demande ou en accord avec les parents.

Annexe 5 : glossaire

MAJ - mesure d'accompagnement judiciaire : mesure judiciaire contraignante par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

MAS - maison d'accueil spécialisée : établissements médico-sociaux qui reçoivent des adultes en situation de grave dépendance du fait d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels qui les rendent incapables de se suffire à eux-mêmes dans les actes essentiels de l'existence. Leur état de santé implique une surveillance médicale proche et individualisée ainsi que des soins constants. Leur financement relève de l'Assurance maladie.

MASP - mesure d'accompagnement social personnalisé : mesure administrative destinée à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Elle est mise en œuvre par les services sociaux du département. La MASP fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé.

MDPH - maison départementale des personnes handicapées

MECS - maison d'enfants à caractère social : établissements qui accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et des jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

MJAGBF - mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial : sur le même principe que les mesures administratives (MAAESF), les MJAGBF ont pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant. Elles sont, dans ce cas, décidées par le juge des enfants.

MNA - mineur non accompagné : personne âgée de moins de 18 ans privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille. Elle bénéficie des dispositions relatives à la protection de l'enfance.

MTP - majoration pour tierce personne : permet à son bénéficiaire de percevoir une majoration de sa pension d'invalidité. Elle est versée sous condition d'assistance d'une tierce personne.

PAD - placement à domicile : mesure d'aide sociale à l'enfance qui permet au mineur un maintien ou un retour au sein du domicile familial.

Pair aide : dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire. »

PASA - pôle d'activités et de soins adaptés : espaces aménagés au sein des Ehpad. Les Pasa sont destinés à accueillir, durant la journée, des résidents de l'Ehpad ayant des troubles du

Annexe 5 : glossaire

comportement modérés. Les résidents qui y sont accueillis à la journée peuvent éventuellement venir de l'extérieur.

PCH - prestation de compensation du handicap : aide en nature, permettant de financer un ou plusieurs types de prise en charge pour les personnes en situation de handicap : aides humaines, aides techniques, aménagements du logement et du véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières.

PJJ – Protection Judiciaire de la Jeunesse

PPAE - Projet personnalisé d'accès à l'emploi : élaboré et actualisé conjointement par le demandeur d'emploi et Pôle emploi. Ce projet précise la nature et les caractéristiques de l'emploi ou des emplois recherchés, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu. Pour les bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi par le département, le PPAE fonctionne sur le même principe que le contrat d'engagement réciproque (CER).

RA - Résidences autonomie : sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associées

RQTH - reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : permet à son bénéficiaire de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

RSA - revenu de solidarité active : allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires, mais c'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité, ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées.

SAAD – Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAMSAH - service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés : poursuit le même objectif que les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et offre, en plus de ces prestations, une coordination des soins et un accompagnement médical et paramédical. Il est financé par le département et l'assurance maladie.

SAVS - service d'accompagnement à la vie sociale : leur objectif principal est d'assurer le maintien des personnes handicapées dans le milieu ordinaire, par un soutien à la restauration des liens sociaux (familiaux, scolaires, professionnels, etc.) et en favorisant l'accès aux services offerts par la collectivité. Ils sont financés par le département.

SESSAD - service d'éducation spéciale et de soins à domicile : intervient au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Il apporte un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

Annexe 5 : glossaire

SPASAD – services polyvalents d'aide et de soins à domicile : ils apportent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes prises en charge. Ils regroupent des services qui assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

SPE - service public de l'emploi : les organismes appartenant ou participant au SPE sont les suivants : Pôle emploi, organismes publics (ou émanant de collectivités publiques) de placement professionnel autres que Pôle emploi (PLIE, maison de l'emploi, mission locale...), entreprises de travail temporaire, agences privées de placement, organismes d'appui à la création et au développement d'entreprises, structures d'insertion par l'activité économique (IAE), autres organismes de placement professionnel et autres organismes appartenant ou participant au SPE.

SPIE – service public de l'insertion et de l'emploi : associe les organismes participant au SPE et en charge de l'insertion autour d'un consortium et dans le cadre d'une contractualisation autour d'objectifs adaptés à la situation de l'emploi et de l'insertion au niveau local.

TISF - technicien de l'intervention sociale et familiale : travailleur social qui effectue des interventions préventives dans le domaine social ou éducatif, ainsi que des actions réparatrices visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement pour créer ou restaurer le lien social. Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. À cette fin, il élabore avec la personne aidée un projet d'intervention en précisant les moyens pour atteindre l'objectif fixé.

UDAF – union départementale des associations familiales

UHR - unités d'hébergement renforcé : implantées au sein des Ehpad, elles offrent un hébergement adapté à des résidents souffrant de troubles sévères du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie, ainsi que celle des autres résidents de l'Ehpad.

USLD - unité de soins de longue durée : structure d'hébergement et de soins dédiée à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

VAD – visite à domicile